

# **Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Automne**

---

Mairie de Morienvall  
01, Sente de L'Ecole  
60127 MORIENVAL

## **COMPTE-RENDU de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2011**

La Commission Locale de l'Eau (CLE), convoquée par le président le 15 février 2011, s'est réunie à MORIENVAL le 1<sup>er</sup> mars, sous la présidence de M. Hubert BRIATTE.

Membres en exercice = 36

Présents = 21

### **PERSONNES PRÉSENTES :**

Collège des élus : BRIATTE Hubert, DALONGEVILLE Fabrice, DOMPE Gérard, HAQUIN Benoit, HAUDRECHY Jean-Pierre, HRMO Jean-Claude, LEMOINE Alain, MAY Jacques, NICOLAS Germain, RADET Marie-Elise.

Collège des usagers : BOYARD Pierrette (UDAF), DENAES Jean (Fédération départementale des AAPPMA), GANIVET Marie-Godelène (CCIT de l'Aisne), NEGRO Noémie (Veolia), PARMENTIER Jean-Louis, THIPOUSE Julie (CCIT de l'Oise)

Collège des représentants de l'État : DEROZIER Eric (ONEMA), FATOUX Raymond (DDT), MOLINIE Léa (AESN), MOREL Charles (DDT Senlis), VORBECK Jean-Paul (DREAL)

### **PERSONNES EXCUSÉES :**

DRILLET Philippe, FLOURY Patrick, TOUPET Jean-Claude

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

DAGORNE Didier et AUBERT-MOULIN Julie, du bureau d'études SAFEGE

Monsieur BRIATTE, Président de la CLE, remercie les personnes présentes d'être venues à la cette réunion ayant pour principale vocation la présentation du bureau d'études retenu pour réaliser la révision du SAGE.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2010**

Après un tour de table, Mr BRIATTE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2010 joint à la convocation. Personne ne s'y opposant, celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Approbation du rapport d'activités 2010 du SAGE Automne**

Mr BRIATTE demande s'il y a des remarques sur le rapport d'activités 2010 de la CLE joint à la convocation. Personne ne s'y opposant, celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Présentation du bureau d'études choisi pour la révision du SAGE Automne et explications de celui-ci sur la démarche de la révision :**

Le bureau d'études prend la parole pour se présenter :

- Mr DAGORNE est le directeur de l'unité hydraulique fluviale au sein de SAFEGE Nanterre, une unité réalisant des études inondations, de restauration de milieux aquatiques ou des études plus globales comme les SAGES. SAFEGE avait d'ailleurs réalisé le premier SAGE de l'Automne.
- Melle AUBERT-MOULIN, ingénieur de projet dans l'unité hydraulique fluviale, sera chargée de ce qui concerne la qualité de l'eau, milieux naturels et environnement en général.

La réunion du jour consistant en la réunion de démarrage de l'étude, Mr DAGORNE propose de présenter la méthodologie et le déroulement de l'étude qui durera environ 15 mois, avant de laisser les personnes présentes poser leurs éventuelles questions.

Mr DAGORNE rappelle les caractéristiques du SAGE de l'Automne : 39 communes, 2 départements, 35 km de linéaire pour l'Automne, 287 km<sup>2</sup> et une structure porteuse (le SAGEBA). Le premier SAGE a été approuvé en 2003, nécessitant maintenant une révision : depuis, la réglementation a évolué (notamment avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006) et 10 ans ont passés (le premier état des lieux date de 1999) avec un territoire qui a évolué et de nouveaux enjeux qui ont pu émerger. La révision permettra de recadrer l'ensemble des orientations et objectifs pour la gestion de la ressource en eau sur le territoire : quel est l'état en 2011, et quelles seront les priorités d'actions pour les 10-15 ans à venir ?

Les 4 précédentes thématiques identifiées et qui serviront de base sont l'assainissement, les inondations, l'eau potable et le milieu naturel.

La première phase de l'étude permettra de faire le bilan de l'état actuel, de relever les points noirs et les conflits existants sur le bassin versant. L'état des lieux est prévu sur 3 mois, ce qui est très court. Certains acteurs pourront vouloir plus d'informations dans le document d'état des lieux et de diagnostic, mais au vu des délais, il ne sera pas possible d'attendre des études complémentaires. L'état des lieux a pour objectif d'aboutir à un document synthétique et actualisé sur le territoire. Il permettra de mettre en évidence les manques en terme de qualité ou de quantité par rapport aux besoins et aux demandes réglementaires ; pour ensuite mettre en évidence les enjeux prioritaires.

Sur cette phase, la méthodologie s'appuie sur de la collecte de données et sur des rencontres avec les acteurs pour identifier les enjeux du territoire, accompagnés de cartes claires.

La phase 2 accompagnera les phases 2 et 3, il s'agit de l'évaluation environnementale, qui permet d'évaluer les impacts sur l'environnement du SAGE, et de veiller à ce que le projet reste le moins impactant possible.

La phase 3 est une période de projection dans le futur permettant d'élaborer des scénarios en fonction de ce que la CLE souhaitera prioriser et engager pour le territoire. Ces scénarios seront évalués en terme de résultats prévus pour voir si cela suffit pour atteindre les résultats souhaités. SAFEGE se basera sur un bilan des scénarios prévus en 2000 pour 2010, avant de voir comment les faire évoluer, sachant qu'il est toujours délicat de se projeter ainsi, des événements imprévus pouvant toujours arriver et chaque objectif ne dépendant pas d'un seul facteur. Les scénarios seront accompagnés de fiches actions chiffrées pour que la CLE ait une estimation du coût de chaque mesure en fonction de l'objectif visé.

Cette phase permettra à la CLE de choisir sa future stratégie.

La dernière phase consiste en l'écriture du plan d'actions et du règlement qui seront mis en place sur le territoire. Elle dure plus longtemps, mais permet une réflexion poussée sur ce qui sera inscrit dans les documents qui constitueront le SAGE, qui auront une portée juridique non négligeable.

Ces documents comprennent un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui est l'équivalent du SAGE actuel, avec des cartes pour illustrer les objectifs ; et un règlement avec un fort impact juridique, édictant des règles opposables aux tiers et aux administrations et accompagné de cartes. Le SAGE devra également être compatible avec le SDAGE, une note sera ainsi rédigée pour mettre cette compatibilité en évidence. Un tableau de bord sera aussi fourni, pour évaluer l'évolution du SAGE dans le temps. Enfin, le SAGE étant soumis à enquête publique, une note de synthèse à destination du grand public sera élaborée.

Chaque phase sera validée en CLE.

Au sein de SAFEGE, ce seront préférentiellement Melle AUBERT-MOULIN et Mr MILLAIR qui interviendront sur le territoire, mais une équipe pluridisciplinaire travaillera sur le projet, afin d'aborder au mieux toutes les thématiques.

Mr DAGORNE laisse ensuite la parole aux membres de la CLE.

Mr VORBECK, de la DREAL, précise que pour avoir la note de cadrage préalable à l'évaluation environnementale, il faudra que le SAGEBA en fasse la demande écrite auprès du préfet. La DREAL émettra un avis sur l'évaluation environnementale, et ce document fera partie du dossier soumis à l'enquête publique.

Mr VORBECK fait ensuite un point sur l'étude de délimitation des zones humides lancée par la DREAL. C'est le bureau d'études SCE qui a été retenu. Cette étude est réalisée sur 3 territoires différents, dont celui du SAGE

Automne. Dans un premier temps, SCE récupère les données existantes et se base sur la cartographie des zones à dominante humide établie par l'Agence de l'Eau, complétée par les différentes données supplémentaires existantes. Un premier rendu est attendu pour avril, auquel seront associés SAFEGE et Mathilde. La phase terrain devrait commencer début mai, concernant toutes les communes. Un arrêté préfectoral a été demandé pour accéder aux propriétés privées et délimiter les zones humides. Le travail de délimitation se fera par étude des plantes, et des sondages de sol ne seront effectués qu'en cas de doute sur une zone humide, ou pour délimiter plus finement une zone humide de fort intérêt. Dans ce cas, on entrera dans un dispositif ZCE (Zone à Contrainte Environnementale), demandant d'aller plus loin dans la démarche de caractérisation, pouvant aboutir sur la délimitation d'une ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Écologique Particulier) par arrêté préfectoral.

Au vu des délais, les résultats ne seront certainement pas disponibles avant la fin de l'état des lieux, mais ils pourront être intégrés au PAGD par la suite.

Mr PARMENTIER précise que les exploitants agricoles sont tenus de communiquer leurs consommations d'eau, mais qu'on ne leur demande pas les hauteurs de captages. Pour les zones humides, il demande à ce qu'un croisement soit fait avec les zones Natura 2000, ce qui est prévu dans l'étude.

Mr MAY propose à SAFEGE de se rapprocher du SCoT de Chevrières, pour lequel une étude de schéma d'alimentation en eau potable a été lancée, afin d'avoir une vision sur la Basse Automne.

Mr DALONGEVILLE informe l'assemblée que la charte du PNR Oise-Pays de France est en cours de révision, et qu'il y a un projet d'y inclure certaines communes du bassin versant de l'Automne ; et il faudra voir si les objectifs du SAGE et du PNR correspondent.

Mr PARMENTIER demande quel sera le cadre du futur SAGE. Mr DAGORNE précise qu'il devra respecter les textes réglementaires et ne pas aller à l'encontre des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Ensuite, en partant de l'état des lieux, la CLE décidera de ce qu'elle souhaitera faire : il y aura un minimum en fonction des objectifs à atteindre, mais la CLE aura la possibilité de prioriser au-delà de ces obligations. Ce travail sera l'aboutissement de la concertation qui aura lieu durant l'élaboration du SAGE.

Pour Mr PARMENTIER, tout le monde est au moins d'accord sur le fait que la vallée de l'Automne est un bijou à préserver, notamment avec toutes les pressions, notamment urbaines, qui risquent de se renforcer dans le futur.

Il est rappelé quelques points noirs du territoire, tels que les bassins de l'ancienne sucrerie de Vauciennes pour lesquels différents projets ont été proposés (dont certains plutôt néfastes pour l'environnement), et de l'ancienne décharge de Néry-Saintines pour laquelle la station de traitement a été mise en pause et qu'une étude d'odeurs a été lancée. Mr DALONGEVILLE précise également que la commune d'Auger-Saint-Vincent travaille activement à trouver une solution d'assainissement compatible avec les captages d'eau potable et la zone humide du Parc aux Dames.

## **Questions diverses**

Mathilde précise qu'un site internet pour le SAGE et le SAGEBA est en cours de préparation, avec comme nom de domaine possible : sageba.fr, sage-automne.fr, bassin-automne.fr ou vallee-automne.fr. C'est le nom de domaine « bassin-automne.fr » qui est retenu.

Mathilde rajoute que toute personne souhaitant participer à la rédaction ou à la relecture des textes, ainsi qu'au choix des photos est la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.